



Déclaration mondiale à l'occasion du 20e anniversaire de la déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme

Le 9 décembre 2018 marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la [Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme](#) par les dirigeants du monde. Ce fut une victoire majeure pour le mouvement des droits de l'Homme car la communauté internationale a finalement rendu hommage à ces individus courageux qui consacrent leur vie à la défense de tous nos droits. La Déclaration est un texte inspirant qui défend les droits de tous les DDH de promouvoir, protéger et défendre les droits de l'Homme, du niveau individuel au niveau mondial. Il affirme que les États ont la responsabilité et le devoir de protéger les défenseurs contre la violence, les menaces, les représailles et les actions arbitraires résultant de l'exercice des droits fondamentaux des défenseurs. La Déclaration indique que, lorsque ces droits sont violés, les victimes ont le droit de porter plainte et que ces plaintes devraient être examinées rapidement par des autorités judiciaires indépendantes, impartiales et compétentes, et une réparation soit accordée aux victimes.

Malheureusement, vingt ans après son adoption, notre évaluation révèle d'énormes lacunes dans la mise en œuvre de la Déclaration. La persistance d'agressions contre les DDH et leurs organisations, vingt ans après l'adoption de la Déclaration, en est la preuve. Dans tous types de systèmes politiques, démocratiques ou autres, à travers le monde, le cadre dans lequel les défenseurs des droits de l'Homme travaillent devient de plus en plus contesté et instable. Très peu d'États ont promulgué des lois sur les DDH ou développé des politiques visant à les reconnaître et à les protéger, notamment le Burkina Faso, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Colombie, le Mexique et le Mali. Même dans certains de ces pays-là, les DDH sont en danger.

Les organisations de la société civile soussignées expriment nos plus profondes préoccupations face aux défis posés aux DDH. Notre suivi de la situation des DDH démontre que ceux qui se trouvent en première ligne de la défense, de la promotion et de la protection des droits de l'Homme sont les premières cibles des attaques perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques. [Le Moniteur CIVICUS](#), un outil utilisé pour suivre l'état de l'espace civique dans les pays du monde entier, révèle que la détention arbitraire et illégale des DDH est la principale tactique de répression utilisée par les États. Entre juin 2016 et mars 2017, le Moniteur a publié 160 [rapports](#) liés à la détention de DDH. La plupart des DDH sont détenus en vertu de lois restrictives et sont poursuivis sous de fausses accusations allant de «terrorisme», «sécession», «trafic de drogue», «trahison» aux tentatives de déstabilisation de l'État et de la sécurité nationale. Ces accusations entraînent souvent de lourdes peines,

notamment la peine de mort et l'emprisonnement à vie. Dans certains cas, les procédures judiciaires sont entachées et les DDH sont jugés par des tribunaux militaires.

Les statistiques sur les DDH qui ont payé le prix ultime de la défense des droits de l'Homme sont alarmantes et devraient tous nous préoccuper. L'organisation mondiale de défense des droits de l'Homme, Frontline Defenders, [a signalé](#) qu'en 2017, 312 DDH ont été tués dans 27 pays. Même si dans presque tous les cas, les assassinats souvent brutaux de ces DDH sont précédés de menaces qui sont souvent rapportées aux autorités, les demandes d'aide et de protection sont systématiquement ignorées. Amnesty International [appelle l'attention](#) sur environ 3 500 DDH assassinés au cours des vingt dernières années. Dans la majorité des cas, les auteurs n'ont pas été tenus de répondre de leurs actes et ils continuent d'en aggraver d'autres tout en jouissant d'une large impunité.

Les DDH sont souvent victimes d'agressions physiques, de surveillance illégale et sont menacés par des acteurs étatiques et non étatiques. Les bureaux et les domiciles de certains ont été attaqués afin de les intimider et les déplacements d'autres sont surveillés par des agents de l'État. D'autres se voient imposer des interdictions de voyager, en particulier lorsqu'ils prévoient de voyager à l'étranger pour assister à des réunions ou à des conférences qui portent sur les droits de l'Homme. Nombre d'entre eux ont été enlevés ou kidnappés par des membres des forces de sécurité ou des inconnus et certains ont été retrouvés morts. Beaucoup d'autres ont tout simplement disparu et n'ont plus été entendus. Les hauts fonctionnaires du gouvernement soumettent les DDH à des campagnes de diffamation pour les discréditer ainsi que leur travail, ce qui les rend vulnérables aux agressions dans leurs communautés. Face à cette assaut, les DDH ont dû s'autocensurer et d'autres ont fui leur domicile et leur pays.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que, dans la plupart des pays, l'absence de réaction policière et judiciaire efficace face à ces assassinats, agressions, menaces, harcèlement et intimidations subis par les défenseurs des droits de l'Homme crée un climat d'impunité et encourage et perpétue ces violations. L'inclusion de l'Objectif 16 dans l'Agenda 2030 est une reconnaissance par les États que le développement et les droits de l'Homme ne peuvent être traités séparément. L'Objectif 16 appelle les États à protéger les libertés fondamentales conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. Les coûts humains associés à ces attaques contre les DDH ne peuvent pas être facilement quantifiés, mais si les États ne prennent pas les mesures nécessaires pour mettre fin à cet assaut, les objectifs clés de l'Agenda 2030 ne seront pas atteints.

Ceci est notre appel collectif aux États, aux représentants des gouvernements, aux organisations internationales et aux acteurs non étatiques pour qu'ils reconnaissent les DDH comme des acteurs importants dans les processus d'édification de nations, respectent leurs droits, soutiennent leur travail et les protègent à tout moment.

Recommandations

Aux Gouvernements

Les groupes soussignés exhortent les gouvernements à créer un environnement favorable aux DDH et conforme aux obligations et normes régionales et internationales en matière de droits humains. Les DDH travaillant dans tous les secteurs doivent au moins être assurés des conditions suivantes: la liberté d'association, d'expression et de réunion; le droit de fonctionner sans interférence injustifiée de l'État et le devoir de protection de l'État. À cet égard, nous formulons les recommandations suivantes.

Élaborer et appliquer une loi reconnaissant les activités des DDH, les protégeant et prévoyant la responsabilisation de ceux qui les ciblent. S'assurer qu'il existe des politiques, des directives ou des résolutions claires pour l'application de la loi.

Créer des mécanismes de protection qui répondent aux besoins spécifiques des DDH. Ces mécanismes devraient être en mesure de surveiller et de rendre compte de la situation des DDH et de faire des recommandations pour abroger ou modifier les lois et les politiques incompatibles avec les droits des DDH ou qui les mettent en danger.

Mener rapidement des enquêtes indépendantes et impartiales sur toutes les affaires d'atteinte aux DDH où ceux-ci ont été tués, menacés, agressés, enlevés, intimidés et harcelés et veiller à ce que les personnes reconnues coupables soient tenues pour responsables et que les victimes obtiennent réparation.

Abroger ou modifier toutes les lois et politiques restrictives utilisées injustement pour restreindre les activités des DDH afin qu'elles soient conformes aux lois et normes régionales et internationales relatives aux droits de l'Homme et visant à empêcher le harcèlement des DDH.

Entretenir des relations de travail positives avec les mécanismes de surveillance des droits de l'Homme, notamment les organes chargés des traités et des procédures spéciales.

Aux Entreprises

Exhorter les gouvernements à mener des enquêtes indépendantes sur des affaires d'atteinte aux DDH où ceux-ci ont été tués, agressés physiquement, intimidés et harcelés pour avoir défendu leur environnement, leurs ressources naturelles et leurs communautés contre les effets des activités extractives des entreprises et garantir que les responsables soient tenus pour responsables.

Mettre fin aux atteintes physiques et légales contre les DDH qui défendent leurs communautés et leur environnement contre les incursions des intérêts commerciaux.

Veiller à ce que les normes en matière de droits de l'Homme encadrent la mise en œuvre d'entreprises commerciales, en particulier lorsque cela a des incidences sur l'environnement, les ressources naturelles et les terres des communautés.

Travailler avec les gouvernements pour veiller à ce que des consultations adéquates soient organisées avec les communautés et les DDH avant de s'engager dans des activités d'extraction menant au déplacement des communautés et ayant des répercussions sur leurs moyens de subsistance.

Aux Institutions multilatérales

Donner la priorité à la participation de la société civile aux processus de décision et aux espaces ouverts pour la participation des DDH dans leurs activités.

Travailler avec la société civile afin de plaider en faveur d'un multilatéralisme axé sur la population qui renforce la primauté des normes internationalement reconnues et des droits de l'Homme.

S'adresser hardiment lorsque les DDH sont menacés, agressés, ciblés ou intimidés et condamner de tels actes.

Annexe 1 Assassinats de DDH au cours des trois dernières années pour avoir défendu les droits de l'Homme

Berta Caceres assassinée au Honduras en mars 2016. Elle était une activiste des droits de l'environnement et une leader indigène

Alphonse Luanda Kalyamba assassiné en juin 2017 en RDC. Il était un défenseur des droits de l'Homme spécifiquement des droits des enfants, notamment des enfants soldats et des victimes de la guerre.

Alex Tsonga assassiné en RDC en juillet 2017. Il a enquêté sur des violations des droits de l'Homme, notamment de torture, d'extorsion et de détention arbitraire.

Erasmus Lrumba assassiné en Ouganda en juin 2017. Il a mené des actions de défense des droits de l'Homme, en particulier à travers les médias, et a encouragé la responsabilité des communautés

Sibonelo Patrick Mpeku assassiné en Afrique du Sud en novembre 2017. Il s'est consacré à la promotion et la protection des droits des habitants de bidonvilles.

Willy Kimani assassiné au Kenya en 2016. Il était un avocat spécialisé dans la défense des droits de l'Homme en particulier les victimes de violations des droits humains.

Renato Anglao assassiné aux Philippines. Il était un activiste des droits des autochtones.

Gerson Acosta assassiné en Colombie en avril 2017. Il était un activiste des droits des autochtones.

Sulma Alegria Robles assassinée au Guatemala en novembre 2016. Elle était une défenseuse des droits humains qui s'est concentrée sur les droits des communautés LGBTI.

Miroslava Breach Velducea assassinée au Mexique en mars 2017. Elle était une défenseuse des droits humains et une journaliste qui a couvert les violations des droits de l'Homme, le trafic de drogue et la corruption.

*Jane Julia de Almeida assassinée au Brésil. Elle était une défenseuse des droits de l'Homme qui a défendu les **droits** des communautés à la terre.*

Godfrey Luena assassiné en Tanzanie en février 2018. Il était un défenseur des droits à la terre qui a documenté et surveillé les violations des droits de l'Homme.

Abdiwali Ahmed assassiné en Somalie en mai 2018. Elle était un jeune leader et activiste.

Vincent Machozi assassiné en RDC en mars 2016. Il a surveillé et documenté les violations des droits de l'Homme commises dans l'est de la RDC.

Sikhosiphi Rhadebe assassiné en Afrique du Sud en mars 2016. Défenseur des droits de l'Homme et activiste communautaire, il a défendu les droits des communautés contre les incursions de grandes entreprises.

Hermie Alegre assassiné aux Philippines en juillet 2016. Il était un activiste communautaire.

Alesha Alesha assassinée au Pakistan en mai 2016

Ana-Marie Didgaynon Aumada assassinée aux Philippines en mai 2017. Elle était une leader des droits des autochtones et une activiste communautaire.

Gauri Lankesh assassinée en Inde en septembre 2017. Elle était une activiste et une journaliste.

Tonoy Mahbub assassiné au Bangladesh en avril 2016. Il était un défenseur des droits des LGBTI.

Ceux qui sont actuellement en prison ou qui risquent la persécution judiciaire pour avoir défendu les droits de l'Homme

Germain Rukuki - Burundi. Emprisonné en avril 2018 pour 32 ans pour ses activités en faveur des droits de l'Homme

Nasrin Sotoudeh - Iran. Sa dernière arrestation remonte à juin 2018, mais elle a déjà été emprisonnée pour avoir défendu les droits des femmes, des défenseurs des droits humains et des militants politiques.

Elena Semenova - Kazakhstan. Arrêtée en juillet 2018 pour ses activités en faveur des droits de l'Homme, notamment la défense des droits des prisonniers.

Qin Yongmin - Chine. Après avoir passé 22 ans en prison, il a été condamné à 22 ans supplémentaires en juillet 2018.

Amal Fathy - Egypte. Arrêtée en mai 2018 et maintenue en détention provisoire pour ses activités en faveur des droits de l'Homme, notamment de plaider en faveur de militants persécutés.

Piyush Manush - Inde. Arrêté et détenu en juin 2018 pour ses activités en faveur de l'environnement.

Ahmed Mansoor - Émirats arabes unis. Condamné à dix ans de prison en mai 2018 pour ses activités en faveur des droits de l'Homme.

Nabeel Rajab - Bahreïn. Récemment emprisonné en février 2018 pour des peines allant jusqu'à cinq ans pour ses activités en faveur des droits de l'Homme, mais détenu en prison depuis 2010.

Maria Magdalena - Guatemala. Arrêtée arbitrairement en janvier 2018 pour sa défense des droits à la terre et à l'environnement.

Hoang Duc Binh (Homme) - Vietnam. Condamné à 14 ans de prison en février 2018 pour sa défense en cas de catastrophe environnementale gigantesque.

Tran Thi Nga (Femme) - Vietnam. Condamnée à neuf ans d'emprisonnement en juillet 2017 pour son activisme en faveur des droits de l'Homme.

Abdulahadi AlKhawaji - Bahreïn. Condamné à la prison à vie en juin 2011 pour ses activités en faveur des droits de l'Homme.

Cristina Erandeni Parades - Mexique. Détendue en mai 2017 pour ses activités en faveur des droits de l'Homme.

Azimjan Askarov - Kirghizistan. En janvier 2017, les autorités ont confirmé sa peine d'emprisonnement à vie après sa condamnation initiale en 2010.

Najet Laabidi - Tunisie. Condamnée à six mois de prison en mai 2017 pour ses activités en faveur des droits de l'Homme.

Safiatou LOPEZ - Burkina Faso. Un défenseur des droits humains arrêté, détenu et accusé d'avoir conspiré avec des terroristes.

Messenth Kokodoko et Joseph Eza - Togo. Arrêtés respectivement les 17 et 19 octobre 2017 pour leur participation à l'organisation des manifestations de masse de 2017.

Johnson Assiba – Togo. Arrêté et accusé pour avoir diffusé de fausses nouvelles et d'avoir insulté les autorités publiques à la suite de la publication d'un rapport préliminaire intitulé: « Plus de 100 morts dans la répression d'une manifestation pacifique du 19 août 2017 au 20 janvier 2018 ».

Folie SATCHIVI - Togo. Arrêté et inculpé de « rébellion » et d'« incitation des communautés à commettre des crimes » alors qu'il s'apprêtait à organiser une conférence de presse sur la feuille de route proposée par la CEDEAO pour la gestion de la crise togolaise en août 2018.